

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE TERRITOIRE MARSEILLE PROVENCE

Séance du 29 mars 2017

Monsieur Guy TEISSIER, Président du Conseil de Territoire Marseille Provence, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 111 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Christian AMIRATY - René AMODRU - Michel AZOULAI - René BACCINO - Marie-Josée BATTISTA - Jean-Pierre BAUMANN - Yves BEAUVAL - Sabine BERNASCONI - Jean-Pierre BERTRAND - Solange BIAGGI - Nicole BOUILLLOT - Nadia BOULAINSEUR - Valérie BOYER - Marie-Christine CALATAYUD - Marie-Arlette CARLOTTI - Eugène CASELLI - Michel CATANEO - Roland CAZZOLA - Sophie CELTON - Catherine CHAZEAU - Gérard CHENOZ - Alain CHOPIN - Frédéric COLLART - Monique CORDIER - Vincent COULOMB - Michel DARY - Anne DAURES - Christophe DE PIETRO - Anne-Marie D'ESTIENNES D'ORVES - Nouriati DJAMBAE - Pierre DJIANE - Frédéric DOURNAYAN - Marie-France DROPY OURET - Sandra DUGUET - Michèle EMERY - Nathalie FEDI - Céline FILIPPI - Richard FINDYKIAN - Dominique FLEURY VLASTO - Josiane FOINKINOS - Arlette FRUCTUS - Josette FURACE - Karim GHENDOUF - Patrick GHIGONETTO - Bruno GILLES - Jean-Pierre GIORGI - André GLINKA-HECQUET - Georges GOMEZ - Vincent GOMEZ - José GONZALEZ - Annie GRIGORIAN - Albert GUIGUI - Louisa HAMMOUCHE - Daniel HERMANN - Garo HOVSEPIAN - Christian JAILLE - Paule JOUVE - Fabrice JULLIEN-FIORI - Dany LAMY - Albert LAPEYRE - Gisèle LELOUIS - Marc LOPEZ - Marie-Louise LOTA - Patrick MAGRO - Bernard MARANDAT - Héléne MARCHETTI - Stéphane MARI - Jeanne MARTI - Bernard MARTY - Janine MARY - Florence MASSE - Martine MATTEI - Guy MATTEONI - Patrick MENNUCCI - Xavier MERY - Danielle MILON - André MOLINO - Virginie MONNET-CORTI - Jean MONTAGNAC - Yves MORAINÉ - Roland MOUREN - Jérôme ORGEAS - Nadine PADOVANI-FAURE-BRAC - Patrick PAPPALARDO - Christian PELLICANI - Claude PICCIRILLO - Nathalie PIGAMO - Catherine PILA - Marc POGGIALE - Gérard POLIZZI - Marlène PREVOST - Muriel PRISCO - Julien RAVIER - Stéphane RAVIER - Martine RENAUD - Maryvonne RIBIERE - Jean ROATTA - Carine ROGER - Georges ROSSO - Lionel ROYER-PERREAUT - Sandra SALOUM-DALBIN - Isabelle SAVON - Marie-Xavière SCOTTO DI UCCIO - Guy TEISSIER - Dominique TIAN - Jocelyne TRANI - Cédric URIOS - Lionel VALERI - Claude VALLETTE - Josette VENTRE - Brigitte VIRZI-GONZALEZ.

Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

Héléne ABERT représentée par Janine MARY - Mireille BALOCCO représentée par Jérôme ORGEAS - Loïc BARAT représenté par Jeanne MARTI - Mireille BENEDETTI représentée par Fabrice JULLIEN-FIORI - Jean-Louis BONAN représenté par Marlène PREVOST - Patrick BORE représenté par Patrick GHIGONETTO - Anne CLAUDIUS-PETIT représentée par Patrick PAPPALARDO - Sandrine D'ANGIO représentée par Gisèle LELOUIS - Monique DAUBET-GRUNDLER représentée par Vincent GOMEZ - Emilie DOURNAYAN représentée par Frédéric DOURNAYAN - Jean-Claude GAUDIN représenté par Yves MORAINÉ - Roland GIBERTI représenté par Héléne MARCHETTI - Régine GOURDIN représentée par André GLINKA-HECQUET - Marcel GRELY représenté par Marie-Xavière SCOTTO DI UCCIO - Andrée GROS représentée par Lionel VALERI - Nathalie LAINE représentée par Annie GRIGORIAN - Christophe MASSE représenté par Florence MASSE - Claudette MOMPRIVE représentée par Guy MATTEONI - Lisette NARDUCCI représentée par Gérard POLIZZI - Patrick PADOVANI représenté par Marie-Josée BATTISTA - Roland POVINELLI représenté par Paule JOUVE - Maxime TOMMASINI représenté par Jean ROATTA - Kheïra ZENAFI représentée par Richard FINDYKIAN.

Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Mireille BALLETTI - Jacques BESNAÏNOU - Roland BLUM - Frédéric BOUSQUET - Laure-Agnès CARADEC - Laurent COMAS - Jean-Claude DELAGE - Dominique DELOURS - Eric DIARD - Yann FARINA - Samia GHALI - Martine GOELZER - Michel ILLAC - Noro ISSAN-HAMADY - Bernard JACQUIER - Laurent LAVIE - Eric LE DISSES - Annie LEVY-MOZZICONACCI - Laurence LUCCIONI - Antoine MAGGIO - Marcel MAUNIER - Georges MAURY - Richard MIRON - Marie MUSTACHIA - Grégory PANAGOUDIS - Didier PARAKIAN - Christyane PAUL - Elisabeth PHILIPPE - Stéphane PICHON - Véronique PRADEL - Marine PUSTORINO-DURAND - Marie-Laure ROCCA-SERRA - Roger RUZE - Eric SCOTTO - Emmanuelle SINOPOLI - Nathalie SUCCAMIELE - Jean-Louis TIXIER - Martine VASSAL - Patrick VILORIA - Didier ZANINI - Karim ZERIBI.

Signé le 29 Mars 2017
Reçu au Contrôle de légalité le 12 mai 2017

Monsieur le Président a proposé au Conseil d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

DEEN 005-483/17/CT

**■ Attribution d'une subvention de fonctionnement à l'association Pôle Optitec -
Approbation d'une convention**

Avis du Conseil de Territoire

DPEATSV 17/15267/CT

Monsieur le Président du Conseil de Territoire Marseille Provence sur proposition du Président délégué de Commission soumet au Conseil de Territoire le rapport suivant :

L'article L.5218-7,I du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit que préalablement à leur examen par le Conseil de la Métropole Aix-Marseille-Provence, le Conseil de Territoire Marseille Provence est saisi pour avis des projets de délibération satisfaisant à deux conditions cumulatives : leur exécution est spécifiquement prévue, en tout ou partie, dans les limites du territoire, et ils concernent les affaires portant sur le développement économique, social et culturel, l'aménagement de l'espace métropolitain et la politique locale de l'habitat.

Le Conseil de Territoire Marseille Provence émet alors un avis dans le délai fixé par le Président du Conseil de la Métropole Aix-Marseille-Provence, qui ne peut être inférieur à quinze jours à compter de la saisine du Conseil de Territoire Marseille Provence, sauf urgence dûment constatée par l'organe délibérant de la métropole.

A défaut d'un avis émis dans ce délai, le Conseil de la Métropole Aix-Marseille-Provence pourra valablement délibérer sur les projets de délibération.

Le présent rapport répond aux conditions de l'article L 5218-7,I du Code Général des Collectivités Territoriales.

Dans le cadre de sa stratégie de développement économique la Métropole Aix-Marseille-Provence soutient l'innovation et le développement des filières d'avenir.

A ce titre, la Métropole Aix-Marseille-Provence a vocation à soutenir l'action des 6 pôles de compétitivité principalement impliqués sur son territoire : Optitec, Eurobiomed, Mer Méditerranée, Solutions Communicantes Sécurisées, Capenergies, Safe.

Un pôle de compétitivité rassemble sur un territoire bien identifié et sur une thématique ciblée, des entreprises, grands groupes, PME, ETI, des laboratoires de recherche et des établissements de formation. Les pouvoirs publics nationaux et locaux sont étroitement associés à cette dynamique collaborative.

Créés en 2004, les pôles de compétitivité ont vocation à soutenir l'innovation en favorisant le développement de projets collaboratifs de recherche et développement particulièrement innovants. Ils accompagnent également le développement et la croissance des entreprises membres du pôle grâce notamment à des actions de soutien pour la mise sur le marché de nouveaux produits, services ou procédés issus des résultats des projets de recherche et développement et en aidant les entreprises impliquées à prendre une position de premier plan sur leurs marchés en France et à l'international.

Présentation du pôle :

Le pôle Optitec compte 210 adhérents dont 135 entreprises, 3 grands groupes et des membres de la communauté académique et scientifique.

Signé le 29 Mars 2017
Reçu au Contrôle de légalité le 12 mai 2017

Le pôle Optitec porteur de la thématique photonique et imagerie oriente son action sur les marchés applicatifs suivants :

- « Green photonics » : solutions optiques pour le traitement de déchets, la gestion de la pollution atmosphérique et l'efficacité énergétique
- Photonique pour procédés industriels et agricoles (instrumentation, fabrication)
- Sécurité et surveillance (biens et personnes, spatial, transports)
- Instrumentation scientifique et médicale

Bilan 2016 et objectifs 2017

La communauté photonique de la Métropole Aix-Marseille Provence se compose de membres actifs avec un tissu d'industriels composé de nombreuses TPE et start-up du territoire, et de laboratoires de recherche de renommée internationale (Institut Fresnel, LAM,) implantés au Technopôle de Château-Gombert. Il développe des partenariats étroits avec Aix-Marseille-Université et Centrale Marseille.

En 2016, via le programme OPTIPass, le pôle Optitec a accompagné de façon individuelle près de 15 PME dans leur stratégie de croissance (performance RH, présence à l'international, projets européens, développement commercial, levées de fonds,...).

L'ingénierie de montage de projets collaboratifs de R&D a été prolongée avec 30 projets expertisés, 20 projets labellisés et 8 financés pour un montant total de 10 millions d'euros.

Le pôle a également engagé un nouveau partenariat avec les acteurs du réseau Aix-Marseille French-Tech, avec une contribution à la thématique IoT et la mise en lumière de start-up en forte croissance, plus spécifiquement, via la plateforme mutualisée sur l'optique adaptative, gérée par le pôle et hébergée au sein de l'Hôtel Technoptic sur le Technopôle de Château-Gombert.

Optitec a également contribué à l'expérimentation de nouvelles études cliniques au sein de l'Hôpital La Timone et à la mise en place de formations initiales et continues avec les principales écoles d'ingénieurs présentes sur Marseille. Enfin, une conférence Business sur le marché du médical s'est tenue en novembre dernier à Marseille, avec des industriels du secteur et des représentants européens.

En 2017, le pôle Optitec continuera à déployer sa stratégie sur 4 axes prioritaires :

- Positionner Optitec comme un pôle photonique et imagerie 4.0, moteur et précurseur dans les nouvelles approches d'innovation et d'accélération business des PME,
- Couvrir l'ensemble des chaînes de valeur Photonique et Imagerie, en lien avec les grands enjeux sur l'Industrie du futur et le Numérique, via de nouveaux adhérents, des projets, des partenariats interpôles,
- Accompagner les PME dans leur stratégie de croissance, de l'innovation au produit et marché, via le programme OPTIPass,
- Maintenir une stratégie européenne offensive, via un lobby, un réseau de partenaires européens et une présence des PME dans les projets du Programme Horizon 2020.

Plus spécifiquement, sur le territoire de la Métropole Aix-Marseille Provence, le pôle proposera différents services vers les entreprises :

- Accompagner les PME dans leur stratégie de croissance, de l'innovation au produit et au marché,
- Renforcer le développement européen et la visibilité internationale des entreprises du pôle
- Soutenir le développement de projets de recherche – développement et industriels,
- S'impliquer dans la coordination du nouveau Réseau Thématique national consacré à l'internet des objets pour le compte Aix-Marseille French Tech, en collaboration avec le pôle Solutions Communicantes Sécurisées.

Optitec propose d'intégrer la Métropole, comme territoire d'expérimentation de nouvelles formes collaboratives, avec la mise en œuvre d'un programme d'open innovation et une plateforme collaborative

partagée au service des PME du pôle.

Enfin, le pôle maintiendra ses connexions avec l'ensemble de l'écosystème de recherche et d'innovation du territoire (Aix-Marseille French Tech, Marseille Innovation, Ecoles d'ingénieurs, SATT, pôles partenaires,...), avec un focus sur certains axes : photonique pour le numérique et IOT, Smart Cities et Médical-Santé.

Le budget prévisionnel pour la gouvernance et l'animation en 2017 qui font l'objet de notre soutien, le budget prévisionnel s'élève à 1 329 243 euros.

Pour ces actions spécifiques le pôle Optitec sollicite le soutien financier de la Métropole Aix-Marseille Provence, à hauteur de 70 000 euros, représentant 5,27 % du budget prévisionnel 2017 consacré à la gouvernance et l'animation.

Le soutien financier consenti est, comme en 2016, de 70 000 euros et se décompose comme suit :

- 50 000 euros seront pris en charge par le Conseil de Territoire Marseille Provence (CT1). La dépense en résultant sera imputée sous politique B320 chapitre 65 – nature 6574 – fonction 61.

- 20 000 euros seront pris en charge par le Conseil de Territoire du Pays d'Aix (CT2). La dépense en résultant sera imputée, sur la ligne 3A/61/6574 qui présente les disponibilités nécessaires.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil de Territoire de prendre la délibération ci-après :

Le Conseil de Territoire Marseille Provence,

Vu

- La loi n° 2014-58 du 27 janvier 2014 de Modernisation de l'Action Publique Territoriale et d’Affirmation des Métropoles ;
- La loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République ;
- Le décret n° 2015-1085 du 28 août 2015 portant création de la Métropole Aix-Marseille-Provence ;
- Le décret n° 2015-1520 du 23 novembre 2015 portant fixation des limites des territoires de la Métropole Aix-Marseille-Provence ;
- Le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L. 5218-7 ;
- La délibération n° HN 01-001/16/CT du 23 mars 2016 du Conseil du Territoire portant élection de Monsieur Guy Teissier en qualité de Président du Conseil de Territoire Marseille Provence ;
- La délibération du Conseil de la Métropole Aix-Marseille-Provence n° HN 056-187/16/CM du 28 avril 2016 portant délégation de compétences du Conseil de la Métropole au Conseil de Territoire Marseille Provence ;
- La lettre de saisine du Président de la Métropole Aix-Marseille-Provence.

OUI LE RAPPORT CI-DESSUS,

Entendues les conclusions du rapporteur,

CONSIDERANT

- La volonté de la Métropole Aix-Marseille-Provence de soutenir un certain nombre d'associations à caractère économique, et notamment les pôles de compétitivité, qui mènent à l'échelle de son

Signé le 29 Mars 2017
Reçu au Contrôle de légalité le 12 mai 2017

territoire des actions pertinentes en cohérence avec les principaux axes de sa politique de développement économique.

DELIBERE

Article unique :

Le Conseil de Territoire Marseille Provence émet un avis favorable sur le rapport relatif à l'attribution d'une subvention de fonctionnement de 70 000 euros à l'association Pôle Optitec et de l'approbation de la convention entre la Métropole Aix-Marseille Provence et l'association Pôle Optitec.

Celle-ci est prise en charge à hauteur de 50 000 euros par le Conseil de Territoire Marseille Provence (CT1) et à hauteur de 20 000 euros par le Conseil de territoire du Pays d'Aix (CT2).

Adoptée à l'unanimité
des membres présents et représentés

Certifié Conforme,
Le Président du Conseil de Territoire
Marseille Provence
Député des Bouches-du-Rhône

Guy TEISSIER